



ESPACE NATUREL RÉGIONAL DE
ROUGEAU ET DE BRÉVIANDE

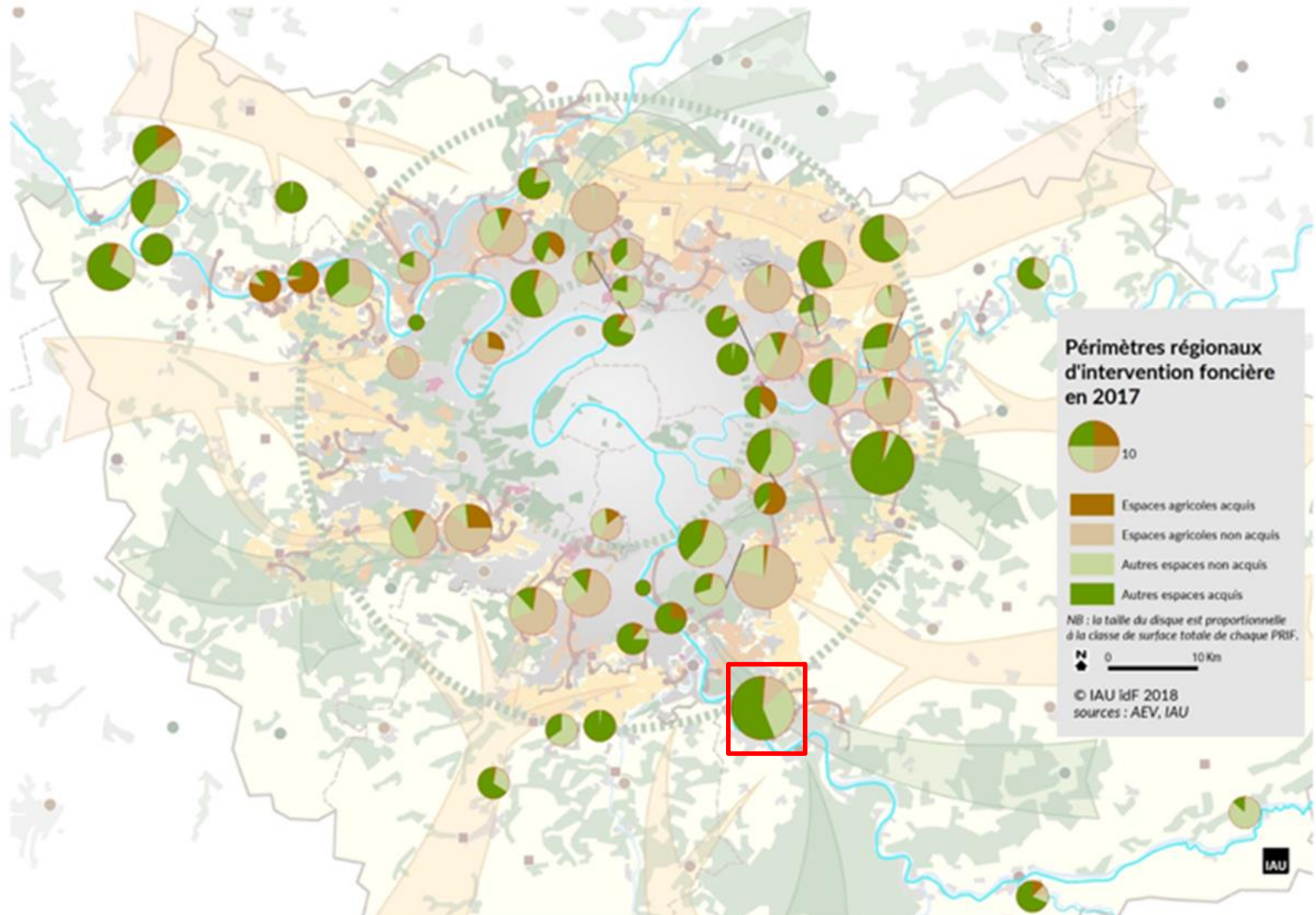
ESPACE NATUREL RÉGIONAL DE ROUGEAU ET DE BRÉVIANDE



PRIF crée en : 1967
Superficie totale du PRIF : 3640 ha
Total acquis : 2049 ha

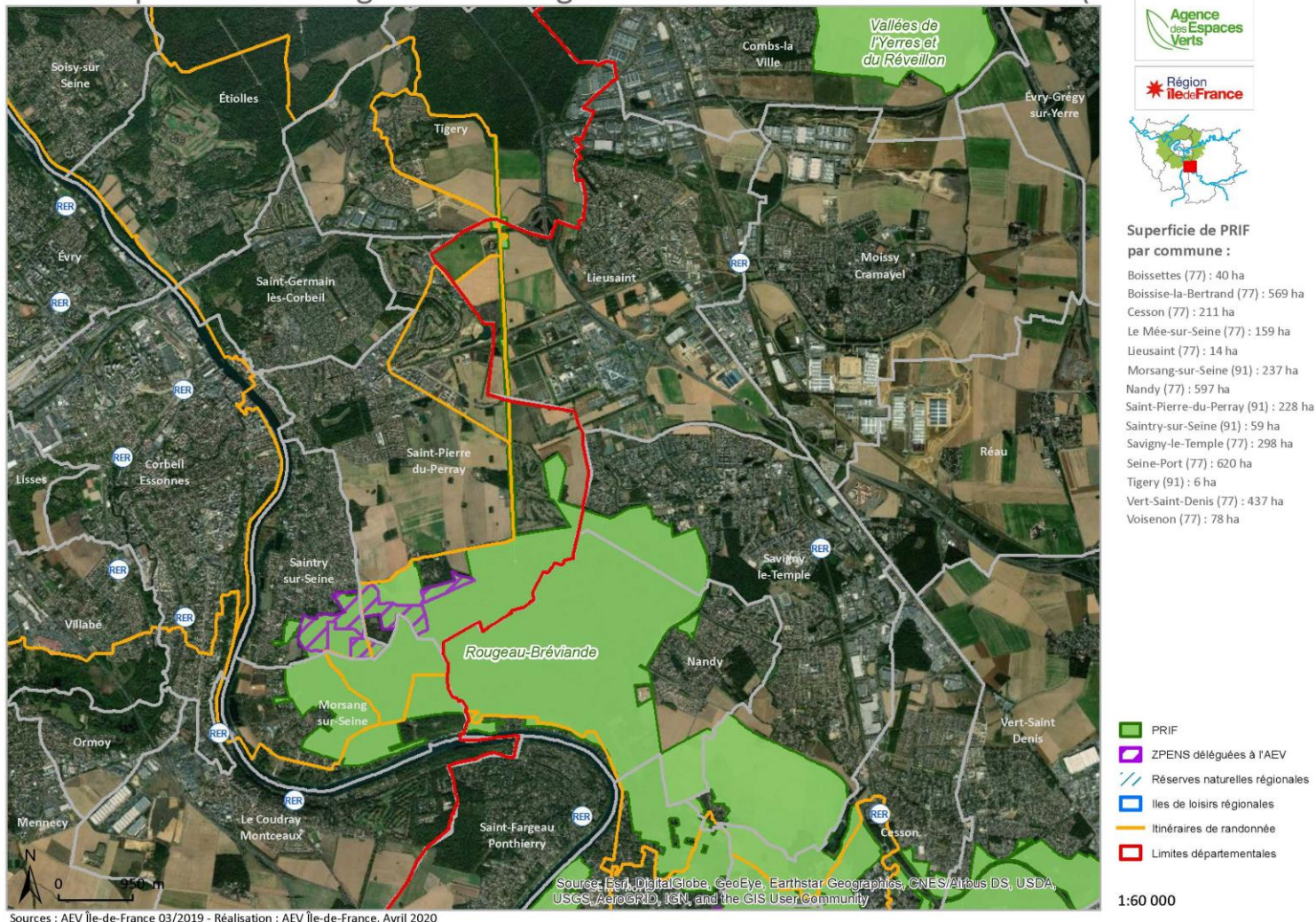
© AEV/S. Légrand

PRÉSENTATION



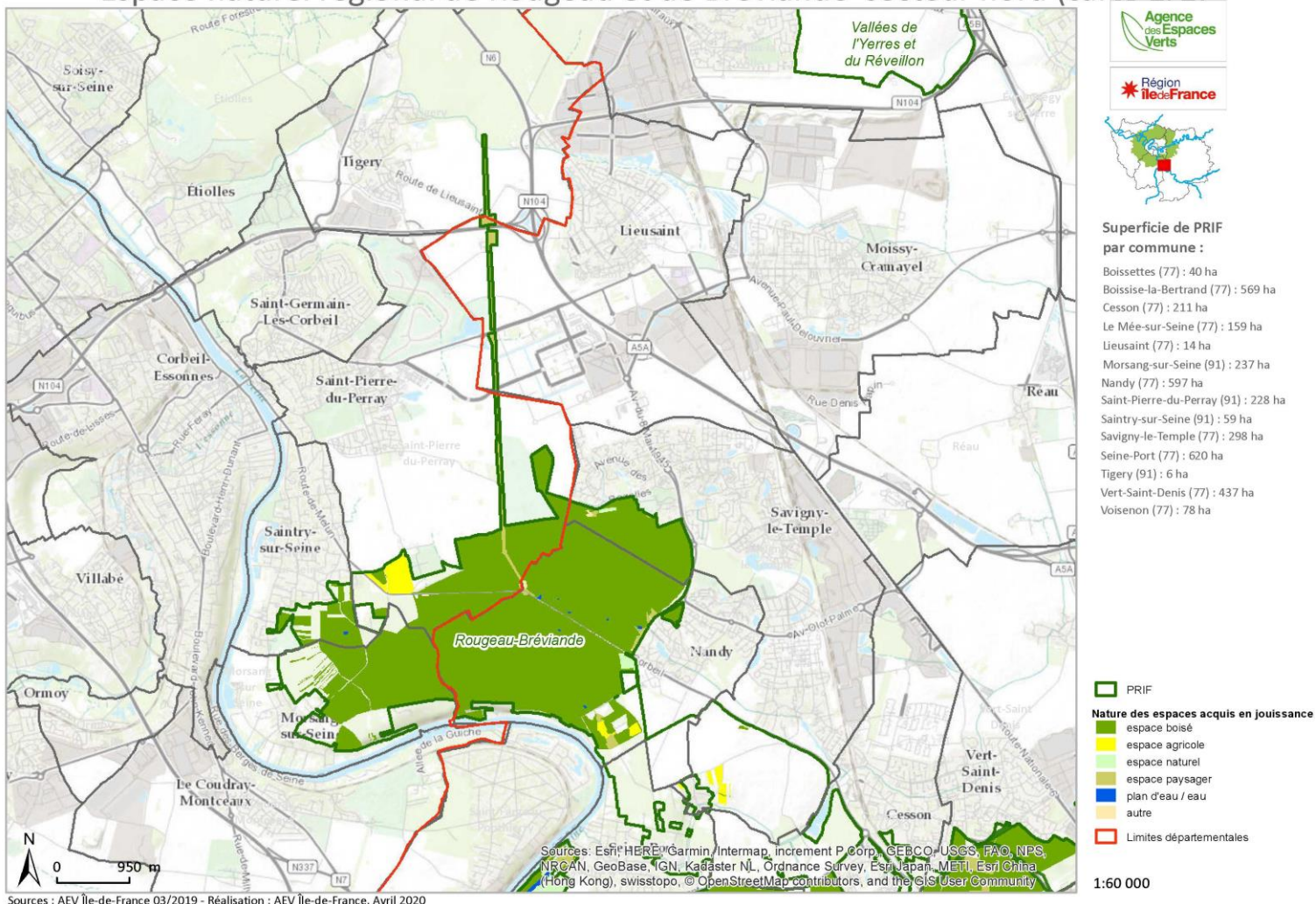
PRÉSENTATION

Espace naturel régional de Rougeau et de Bréviande secteur nord (carte 1/2)



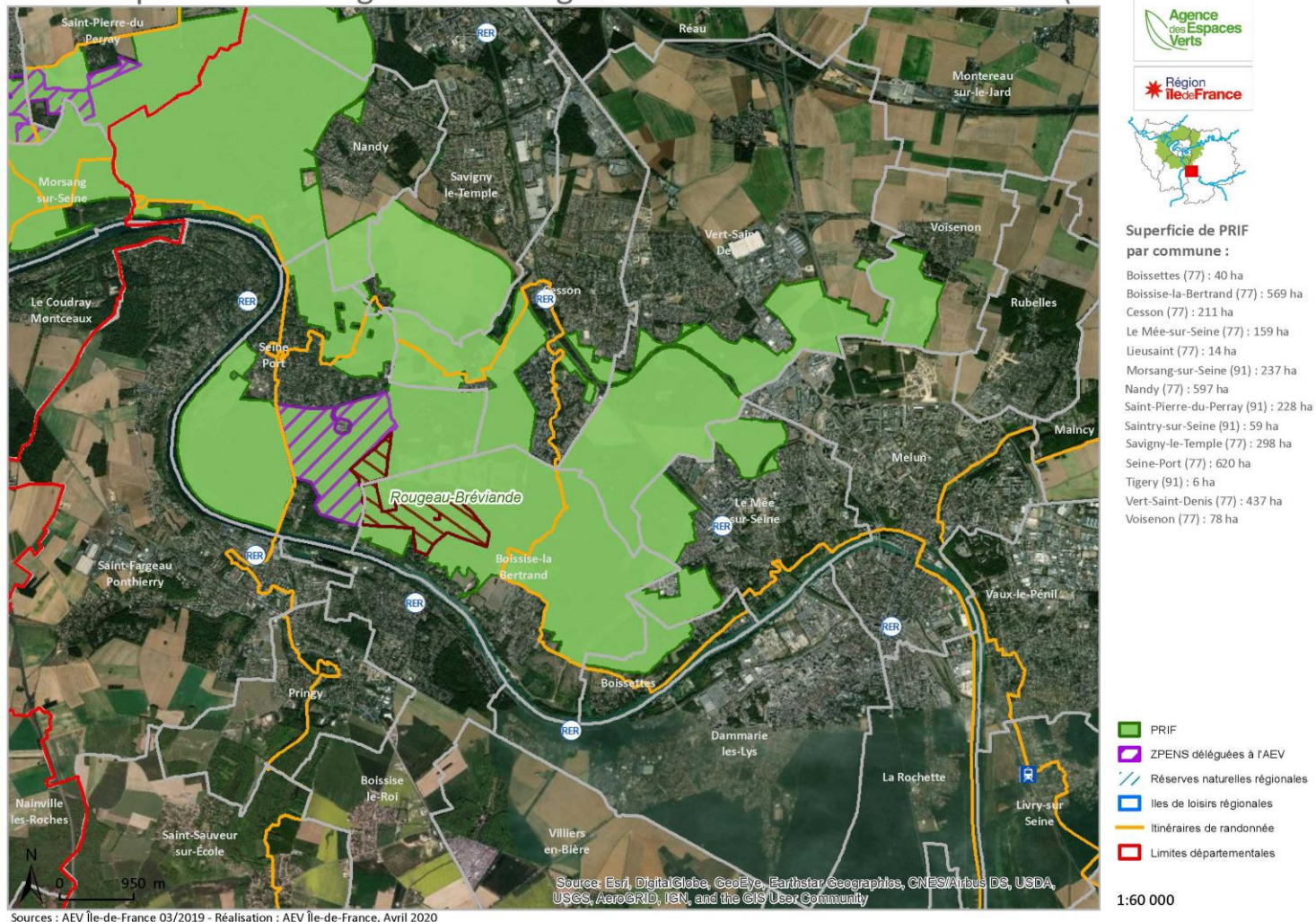
PRÉSENTATION

Espace naturel régional de Rougeau et de Bréviande secteur nord (carte 1/2)



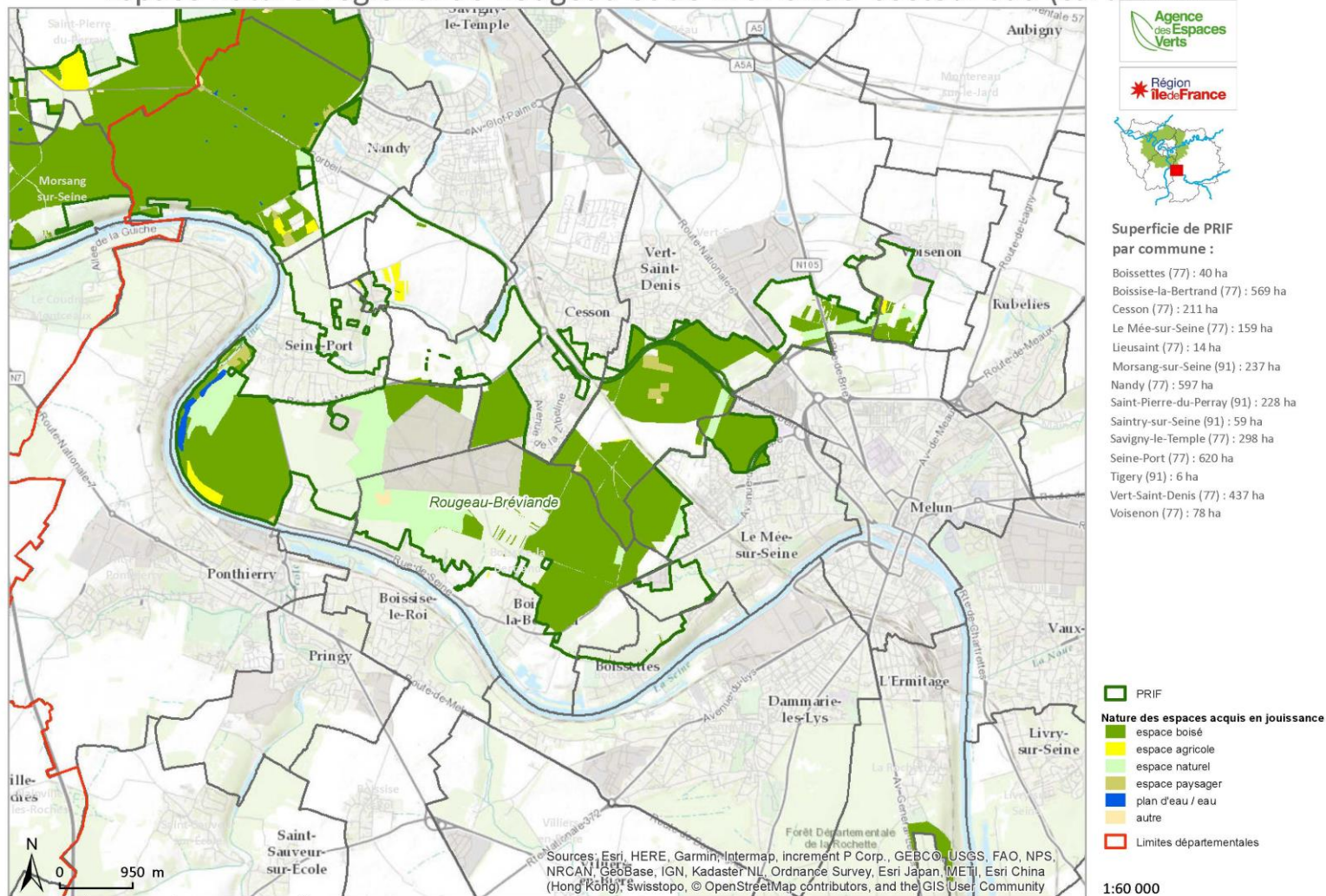
PRÉSENTATION

Espace naturel régional de Rougeau et de Bréviande secteur sud (carte 2/2)



PRÉSENTATION

Espace naturel régional de Rougeau et de Bréviande secteur sud (carte 2/2)



PRÉSENTATION

Le périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) de Rougeau et de Bréviande est composé de l'Allée royale, du Pavillon royal, de la RNR des Bruyères de Sainte-Assise, des Forêt régionales de Rougeau et de Bréviande et du plateau agricole de Montbréau et amorce, au nord de Melun, le plateau de Brie. Cet ensemble forme une connexion naturelle cohérente avec la forêt domaniale de Sénart, au Nord, la vallée de la Seine et le plateau de l'Hurepoix à l'Ouest, le plateau de Brie intégrant l'agglomération de Melun, à l'Est et la forêt de Fontainebleau au Sud.

Ce PRIF, réparti sur les départements de l'Essonne (4 communes) et de la Seine-et-Marne (11 communes), structure la trame verte de la ville nouvelle de Sénart, point pivot entre Melun à l'Est, Evry à l'Ouest et Fontainebleau au Sud. Dans ce contexte, **l'enjeu principal** s'articule sur le bon équilibre à trouver entre la **composition d'une nouvelle trame urbaine, intégrée aux composantes agricoles, mais aussi de biodiversité** (corridors écologiques du SRCE), **de paysage et d'accueil du public, participant du projet urbain**. En second lieu mais non des moindres, il s'agit également de répondre à l'enjeu « eau » (nappe de Champigny/Fosse de Melun), tant au titre de la quantité (problématique liée au changement climatique) que de la qualité.

La Réserve naturelle régionale (RNR) des Bruyères de Saint-Assise (87 ha) a été classée en 2009 par la Commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France.

Cadre réglementaire et administratif :

- Site classé
- Site inscrit
- Site patrimonial remarquable (SPR)
- Aire d'alimentation et de captage d'eau potable
- Réserve naturelle régionale de Sainte-Assise gérée par l'AEV
- ZNIEFF type 1
- ZNIEFF type 2
- Zone de Prémption ENS
- Certification forestière : FSC



Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France
Cité régionale de l'Environnement, 90-92 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN

Tél : 01 83 65 38 00

Fax : 01 82 82 83 85

-

www.aev-iledefrance.fr



AEV Île-de-France



@aeviledefrance